

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISANT LE JEUDI

Matahiti 153
N° 38 Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 16
no Tetepa 2004

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - B.P. 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50.05.80 - Télécopieur (Fax) : 42.52.61

*NUMERO COMPLEMENTAIRE
au J.O.P.F. n° 38 du 16 septembre 2004*

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

Arrêté n° 209 CM du 15 septembre 2004 portant nomination au secrétariat général du gouvernement. 3032

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Présidence

Arrêté n° 565 PR du 15 septembre 2004 portant délégation de signature au secrétariat général du gouvernement. 3032



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 209 CM du 15 septembre 2004 portant nomination au secrétariat général du gouvernement.

NOR : SGG0401871AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1 PR du 16 juin 2004 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 84-1002 du 29 septembre 1984 portant création du secrétariat général du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 16 CM du 21 septembre 1984 modifié portant organisation du secrétariat général du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 1814 CM du 22 décembre 1999 portant nomination du secrétaire général du gouvernement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 15 septembre 2004,

Arrête :

Article 1er. — M. Etienne Chimin est désigné pour assurer les fonctions de secrétaire général par intérim en l'absence de M. Etienne Howan, du 16 septembre au 1er octobre 2004 inclus.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 septembre 2004.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 565 PR du 15 septembre 2004 portant délégation de signature au secrétariat général du gouvernement.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 30-2004 APF/SG du 14 juin 2004 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1 PR du 16 juin 2004 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 84-1002 du 29 septembre 1984 portant création du secrétariat général du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 16 CM du 21 septembre 1984 modifié portant organisation du secrétariat général du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 1 CM du 18 juin 2004 portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu l'arrêté n° 1814 CM du 22 décembre 1999 portant nomination du secrétaire général du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 21 PR du 25 juin 2004 portant délégation de signature et pouvoir de représentation au secrétaire général du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 209 CM du 15 septembre 2004 portant nomination au secrétariat général du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Etienne Chimin, secrétaire général du gouvernement par intérim, à l'effet de signer au nom du Président de la Polynésie française, les actes énumérés par l'arrêté n° 21 PR du 25 juin 2004 susvisé, en l'absence de M. Etienne Howan, du 16 septembre au 1er octobre 2004 inclus.

Art. 2.— Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 septembre 2004.
Oscar Manutahi TEMARU.